

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2011

Informations :

- Nouveau Conseiller Municipal : installation de Mme Amélie CHAUDESAIGUES
- Présentation du site internet actualisé de Marvejols
- Jumelage Marvejols-Cockermouth : Décès de Monsieur Les LYTOLLIS
- Assemblée Générale des villes ayant obtenu le prix de l'Europe à Ankara
- Subventions à la Commune : attributions
- Ligne BEZIERS-NEUSSARGUES : information
- Décision du Maire : Implantation d'un village de Marques à la Cavalerie – ester en justice
- Défibrillateurs : mise en place et subvention de 600 € par les Aînés Ruraux et 150 € par le club Vermeil des Targuets
- Médaille Jeunesse et Sports : attribution
- Courrier de la Liste « projets de Vie, Projets de Ville »
- Orientations budgétaires : présentation et débat

Délibérations :

Séance du 25 février 2011 : approbation du compte rendu

TRAVAUX

- 1) Programme voirie 2010 : avenant au marché de travaux
- 2) Programme voirie 2010 : avenant de prolongation de délai
- 3) Eclairage public – bas de Maison Rouge : avenant au marché de travaux
- 4) Eclairage public – bas de Maison Rouge : avenant de prolongation de délai

FINANCES

- 5) Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de financement
- 6) Relais Services Publics : demande de financement
- 7) inscriptions budgétaires : approbation

ADMINISTRATION GENERALE

- 8) Entreprise Electrique : renouvellement du bail
- 9) Parc automobile : acquisition d'un véhicule de remplacement

CULTURE

- 10) Salle des Arts Vivants : consultation d'architectes scénographes

URBANISME

- 11) Lotissement la Grange : convention de rétrocession

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

- 12) Ligne BEZIERS – NEUSSARGUES : Tarif du transport à 1 € par le Conseil Régional

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2011

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille onze, le vendredi premier avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt deux mars et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (22) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoints - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Elisabeth ACHET - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth MATHIEU - Pierre BRUEL - Marie-Christine NESPOULOUS - Bernard DURAND - Amélie CHAUDESAIGUES.

Excusés (2) : Béatrice MEISSONNIER - Maria CHASTANG.

Excusés ayant donné pouvoir (5) : Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Claude CAUSSE) - Véronique JOUVE (pouvoir à Magalie VIDAL) - Alain NURIT (pouvoir à Dominique AKA) - Jeannine MAMET (pouvoir à Jean ROUJON) Yves KOSCIELNIAK (pouvoir à Jean-paul CHEDANNE).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

Nouveau Conseiller Municipal : Installation de Madame Amélie CHAUDESAIGUES

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que Monsieur Jacques TEISSIER a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal et est remplacé par la personne suivante sur la liste « MARVEJOLS UNITE ET RENOUVEAU », à savoir Madame Amélie CHAUDESAIGUES. Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et l'installe dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Présentation du site internet actualisé de MARVEJOLS

Monsieur Jean François DELOUSTAL rappelle que la commune de MARVEJOLS, conformément à sa politique de communication, s'est dotée d'un nouveau logo après concertation avec la population, puis a fait paraître le journal municipal nouvelle formule et lance maintenant le nouveau site internet. Il passe la parole à Madame ARNAL qui présente ce nouveau site. Elle précise que les Elus pourront obtenir des informations via une liaison extranet.

Monsieur DELOUSTAL indique qu'un nouveau timbre représentant la Porte CHANELLES va être réalisé par la Poste.

Monsieur CAUSSE ajoute que l'inauguration aura lieu le 28 mai, accompagné d'une exposition sur « MARVEJOLS au fil du temps ».

Monsieur DELOUSTAL signale qu'une réunion publique aura lieu le 23 juin pour la présentation publique des propositions suite au concours d'idées sur le cœur de ville.

Monsieur JACQUES trouve que le site internet est très bien fait, mais il suggère que des légendes agrémentent les photographies pour que ceux qui ne connaissent pas MARVEJOLS aient des repères.

Jumelage MARVEJOLS-COCKERMOUTH : décès de Monsieur Les LYTOLLIS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1983, la charte de jumelage entre MARVEJOLS et COCKERMOUTH a été signée, qui a permis des échanges importants entre les deux cités. Les signataires étaient Messieurs Les LYTOLLIS, Jean Pierre NOGARET, David BERTRAM, Jules ROUJON. Actuellement, le Président du Comité de Jumelage est Monsieur Dominique JOUVE. Une délégation de la commune s'est rendue à COCKERMOUTH, pour les obsèques de Monsieur les LYTOLLIS, conduite par Monsieur JACQUES.

Monsieur JACQUES indique que Monsieur les LYTOLLIS avait 87 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 11 mars 2011. La délégation composée de Mesdames Jeanne MUNOZ et Lise NOGARET est partie le 9 mars et est rentrée le 13 mars. Sur place, ils ont rendu hommage à cet homme qui était reconnu pour sa gentillesse, sa discrétion, sa politesse, sa courtoisie. Ils ont présenté les condoléances au nom de la commune de MARVEJOLS.

Monsieur le Maire rend un hommage officiel à Monsieur les LYTOLLIS et propose une minute de silence à sa mémoire. Il propose d'associer à cette minute de silence toutes les victimes des catastrophes dans le monde et notamment du JAPON.

Assemblée Générale des villes ayant obtenu le prix de l'Europe à ANKARA.

Monsieur le Maire indique que MARVEJOLS fait partie des communes ayant reçu le prix de l'Europe. De ce fait, il y a des échanges associatifs, culturels, sportifs, scolaires. Madame Véronique JOUVE, Conseillère Municipale, représente souvent la commune aux différentes manifestations. En novembre 2010, une délégation est venue à MARVEJOLS. L'assemblée générale aura lieu cette année à ANKARA, du 5 au 8 mai 2011. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de MARVEJOLS à cette assemblée générale et que Madame Véronique JOUVE représente la commune.

Subventions à la commune : attributions

Monsieur le Maire indique que l'ONAC a attribué à la commune une subvention de 1200 € pour « Les Chemins de la Mémoire » en 2011.

Monsieur CAUSSE précise que cette année des scolaires vont aller au Mont MOUCHET et que cette subvention permettra de financer une partie des transports et de la visite. Une réunion de préparation est programmée le 18 avril 2011 à 17 h.

Ligne BEZIERS NEUSSARGUES : information

Monsieur le Maire donne lecture d'une note du comité pluraliste en date du 3 mars 2011 concernant notamment la ligne BEZIERS NEUSSARGUES. Il est rappelé que le Conseil Régional Languedoc Roussillon s'est engagé sur le TER à 1€. Le comité pluraliste demande que l'expérimentation du transport ferroviaire à 1€ soit étendue entre BEZIERS et NEUSSARGUES.

Madame ACHET indique que cette expérimentation concerne des liaisons de ville à ville.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal de MARVEJOLS sollicite l'application du tarif à 1 € par le Conseil Régional pour la liaison BEZIERS NEUSSARGUES et d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'inscription de cette question à l'ordre du jour et sollicite l'application du tarif à 1 € sur la liaison BEZIERS NEUSSARGUES par le Conseil Régional Languedoc Roussillon, autorise et mandate Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Décision du Maire : Implantation d'un village de marques à la Cavalerie-ester en justice.

Monsieur le Maire explique le fondement de sa décision d'ester en justice pour établir un recours contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aveyron approuvant l'implantation d'un village de marques à la CAVALERIE.

Monsieur CAUSSE expose qu'il a représenté Monsieur le Maire à la CDAC et qu'il a émis un avis contre l'implantation de ce village de marques à la CAVALERIE, d'une superficie de près de 5900 m², avec l'implantation de commerces qui vont pratiquer des prix inférieurs de 30 à 70% sur les tarifs pratiqués en général. Ce projet va avoir un impact sur l'économie du commerce local, l'environnement, le tourisme,... LODEVE a également déposé un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial. Ainsi LODEVE, MARVEJOLS, les CCI de MONTPELLIER, MENDE, les associations de commerçants ont décidé de déposer un recours. La décision du Maire, acte réglementaire, devait être prise avant le 23 mars, délai incompressible pour déposer un recours. Il faut être vigilant par

rapport aux conséquences sur les risques de rupture de la libre concurrence et les disparités entre commerçants.

Monsieur CAUSSE rappelle qu'il y a quelques années, un projet similaire à MONTPELLIER avait reçu un avis négatif unanime du Conseil Municipal de MARVEJOLS.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté le Maire de MILLAU pour s'étonner de son absence à la commission et de son silence. Ce dernier lui a répondu qu'il est inadmissible qu'un tel dossier ait pu sortir en période électorale mais qu'il y est farouchement opposé.

Monsieur le Maire indique que cette position l'a renforcé dans l'idée de déposer ce recours.

Monsieur CHEDANNE précise qu'il serait intéressant de connaître la zone de chalandise, les flux financiers et l'impact avant de dire que MARVEJOLS peut être touchée. Ce projet peut autant apporter que desservir. Il ne faudra pas s'étonner si les consommateurs vont à CLERMONT FERRAND ou MONTPELLIER.

Monsieur le Maire répond qu'ils y vont déjà.

Monsieur CAUSSE indique qu'il n'a pas eu les renseignements sur la zone de chalandise et qu'il fournirait bien le document qu'il a eu, mais que celui-ci porte la mention « secret ».

Monsieur le Maire signale que La CAVALERIE n'est pas un nœud routier mais uniquement sur l'axe A75. Ceux qui ont déposé un recours, ont l'objectif de défendre le tissu économique local. La CCI de LOZERE a souhaité qu'on intervienne, on se doit d'être vigilant.

Défibrillateurs : mise en place et subvention de 600 € par les Aînés ruraux et 150 € par le club vermeil des Targuets.

Monsieur CAUSSE indique que 5 défibrillateurs ont été installés (salle polyvalente, Mascoussel, Pineton, Ancienne école des Filles, place Cordesse). Une formation au public aura lieu le mardi 5 avril à 18 heures au Théâtre de la Mauvaise Tête pour le public et le mercredi 6 avril toute la journée au même endroit ouvert aux associations, personnel,... Avec la participation du Docteur LAUGAUDIN, cardiologue et de la représentante de l'installateur.

La commune a bénéficié d'un financement des Aînés Ruraux à hauteur de 600 € et du club vermeil des Targuets à hauteur de 150 €.

Médaille Jeunesse et Sports : attribution

Monsieur le Maire adresse ses félicitations au nom du Conseil Municipal à Madame Jacqueline ORLOWSKI, Adjointe au Maire, qui recevra le 2 avril 2011 en préfecture, la médaille de bronze de Jeunesse et Sports.

Courrier de la liste : « Projets de Vie, Projets de Ville »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé le 21 mars 2011 par la liste « Projets de vie, Projets de Ville » concernant la bibliothèque municipale. Il prend acte que Monsieur CHEDANNE ou son représentant participera au groupe de travail. Ce groupe de travail va prendre en compte les contraintes architecturales, environnementales, budgétaires et se réunira prochainement. Il souligne que si le projet présenté ne plait pas, il sera possible de changer de maître d'œuvre.

Orientations budgétaires : présentation et débat

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires à l'appui des documents transmis à chaque Conseiller Municipal.

Chaque année et conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous devons débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget primitif 2011.

La tenue de ce débat est obligatoire dans les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et a pour objectifs de permettre à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité

Pour cela, il nous faut nous appuyer sur les résultats budgétaires de l'année écoulée et sur les directives de la loi de Finances tout en tenant compte des engagements déjà pris et dont l'exécution se poursuit quotidiennement.

Comme vous le savez, le seul budget principal ne reflète pas l'action globale de la commune. Il nous faut également tenir compte des investissements et des prestations souvent obligatoires et comptabilisés dans les budgets annexes qui ont eux aussi l'obligation d'être équilibrés soit par une subvention issue du budget principal, soit par les redevances des usagers.

Ce titre, une opération d'investissement est souvent complexe dans son déroulement et impacte plusieurs budgets. A titre d'exemple, la déconnexion de l'Estancogne que nous allons débiter concerne les trois budgets : Celui de l'assainissement pour les ouvrages collectant les eaux usées, celui de l'eau pour les installations et conduites fournissant l'eau potable et le budget principal pour les travaux de remise en l'état et la voirie. Ces travaux auront donc un impact sur le prix de l'eau car les budgets annexes doivent s'équilibrer par eux-mêmes.

Ainsi, gérer la commune de Marvejols, implique de gérer l'ensemble des budgets suivants :

- Budget principal de la commune
- Assainissement
- Eau
- Centre Communal d'Action Sociale
- Caisse des Ecoles
- Maison du Tourisme
- Lotissements

Sur le plan budgétaire, les collectivités locales sont régies par 5 grands principes :

Annualité du budget : Il est voté et se réalise du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année donnée.

Equilibre du budget : (Dépenses = Recettes) et par section (Investissement - fonctionnement).

Impossibilité d'engager une dépense sans inscription budgétaire préalable.

Séparation des fonctions : Le Maire ordonne la dépense suite au vote du Conseil, mais c'est l'Agent comptable du Trésor Public qui assure le paiement (et l'encaissement des recettes).

Une obligation de gestion : L'amortissement de la dette doit être couvert par le résultat de la section de fonctionnement et les recettes non affectés de la section d'investissement.

Ainsi, en matière de finances publiques, nous ne disposons réellement que de 3 variables d'ajustement budgétaires dont les effets peuvent se neutraliser à court et moyen terme et par conséquent bloquer rapidement toute marge de manœuvre :

- Le niveau des dépenses courantes (frais généraux, personnel et entretien)
- La pression fiscale (taux des taxes d'habitation, foncières et professionnelle)
- Le volume des emprunts pour financer les investissements

Bien évidemment chacun de ces choix a des répercussions positives ou négatives sur les deux autres. Dans ce contexte très encadré et contraint, dégager des moyens budgétaires indispensables pour faire face à la pérennisation des emplois, à l'entretien du patrimoine, à l'accueil de nouveaux habitants et à nos obligations sociales, dépend directement et étroitement de notre développement économique et donc de notre niveau d'investissement.

C'est notre priorité budgétaire.

Car, la distinction entre communes s'établit non pas en fonction de leur taille mais en fonction de leur richesse économique historiquement cumulée à partir des entreprises qui se sont développées sur leur territoire.

A – Le contexte

Nous sommes à mi-mandat. Les nouveaux projets du cycle électoral arrivent en phase de réalisation, dans un contexte de crise économique, de raréfaction des aides publiques et de profonds bouleversements dans le mode de fonctionnement des collectivités.

Dans une conjoncture économique très difficile marquée par une baisse des dotations et des subventions, mais également par une remontée des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie, le budget 2011 tiendra compte d'une évaluation très précise et prioritaire de toutes les dépenses obligatoires de fonctionnement ainsi que les opérations d'investissement structurants ou de mise en sécurité des biens et des personnes dont la mise en œuvre est prévue à court terme. Ce budget sera, autant que de besoins, complété au fur et à mesure de

la quantification et de la planification des nouveaux projets par des décisions budgétaires modificatives équilibrées par des recettes propres.

Tels seront les objectifs de ce nouveau budget : Poursuite de la réalisation des projets structurants que nous nous étions engagés à mettre en œuvre pour redynamiser et moderniser Marvejols et actions de proximité destinées à améliorer notre cadre de vie et l'équipement de nos quartiers et de notre cœur de ville.

Bien sûr, ces prévisions tiendront compte, à la fois de nos contraintes quotidiennes de service public et, des estimations sincères de nos recettes et de nos capacités fiscales tributaires de l'environnement externe.

Le Contexte économique

Les incertitudes liées au contexte international et national de ce début d'année 2011 nous imposent une rigueur renforcée dans la gestion budgétaire de la commune.

En effet, la reprise de l'inflation liée essentiellement à l'envolée des matières premières et du pétrole renchérit sensiblement toutes nos dépenses courantes et notamment les consommations d'énergie (carburants des véhicules municipaux, combustible des chaudières, éclairage public,...).

Concomitamment les taux d'intérêt repartent à la hausse et viendront renchérir le coût de nos nouveaux emprunts.

Il faut donc intégrer ces surcoûts durables dans notre gestion budgétaire, qui malheureusement ne seront pas compensés par une évolution des dotations d'Etat. En effet, amputé de recettes fiscales non perçues suite à la crise économique, l'Etat a réduit le volume global de ses aides aux collectivités.

Seul aspect positif, la concurrence sur les marchés de travaux et de prestations bénéficient directement aux collectivités qui portent la plus grande part de l'investissement public et privé.

La réforme des finances locales et les conséquences pour le budget 2011.

2010 a marqué une rupture importante des relations entre l'Etat et les collectivités et entre les collectivités et les entreprises avec la réforme de la taxe professionnelle dont les conséquences sont à ce jour toujours difficiles à quantifier sur la durée. On doit ainsi rappeler :

- La modification et l'encadrement des ressources des collectivités, notamment des Régions :
- La Contribution économique et territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle.
- La suppression de la taxe professionnelle pour les départements.
- Les départements bénéficient de la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée produite et le chiffre d'affaires des entreprises.

En synthèse, après s'être assuré de garantir jusqu'à présent aux collectivités un niveau de recettes fiscales équivalent à celui d'avant la réforme, l'Etat « gèle » désormais ses concours et souhaite alléger la fiscalité qui pèse sur les entreprises. Ce qui va inéluctablement conduire les collectivités à une plus grande rigueur budgétaire voire un arbitrage sévère sur leurs interventions.

La réforme des départements et des régions, mais également l'achèvement de la carte intercommunale obligatoire poursuivent cet objectif face à des ressources fiscales désormais limitées.

Ainsi, il convient de noter que la loi de finances 2011 a supprimé pour les communes la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR) au profit d'une seule Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) dont l'évolution sera plus faible.

Les engagements à poursuivre

2011 sera en priorité consacré à la poursuite et à l'achèvement des programmes d'investissements inscrits dans les précédents budgets, car la majorité de ces opérations ont été lancées en cours d'année (délais de procédure, de consultation, d'octroi de financements) et que les paiements d'entreprises ne s'effectueront que sur 2011. De même les financements obtenus pour ces opérations ne seront versés qu'après constatation des travaux effectivement réalisés en 2011 voire en 2012 (selon le principe de préfinancement systématique des subventions).

Les principales opérations d'investissement engagées que nous devons poursuivre sont les suivantes :

OPERATIONS	Payées en 2010	Restes à réaliser
Unité technique communale	21.239 €	486.228 €
Rénovation urbaine	0 €	100.000 €
Zones à urbaniser	362.520 €	194.000 €
Voirie 2008	7.796 €	58.154 €
Aménagements hydrauliques	8.372 €	150.428 €
Boulevard Saint Dominique	1.511 €	165.122 €
Eglise tranche 10	26.007 €	445.230 €
Incendie du 20.04.2010	57.470 €	141.710 €
Estancogne Tranche 3	8.501 €	584.772 €
Total	493.416 €	2.325.644 €

Les orientations budgétaires de 2011 répondent à deux objectifs, la poursuite des actions engagées et le lancement d'opérations nouvelles. Il est à noter que ces projets ont fait l'objet de présentation en séances du Conseil Municipal pour approbation et demande de financement. Néanmoins, ils ne sont lancés que si les financements attendus sont accordés.

Ainsi, 2011 verra se dérouler les opérations d'envergures suivantes :

L'unité technique communale : La commune a déjà acquis les terrains et un bâtiment existant. Ce projet comprend trois phases. En 2011, la tranche 2 inclura la construction de la grande halle (965m²).

Les Aménagements hydrauliques : concernent à la fois la rectification du cours d'eau du ruisseau de Maison Rouge jusqu'au chemin du Grenier (264.850 € ht) et l'aménagement du Coulagnet pour lutter contre le risque d'inondation.

L'Eglise : dans la continuité des travaux déjà entrepris, les décors peints de la nef et de la tribune seront restaurés, ainsi que la chaire à prêcher et l'abat-voies sur la nef. Suivis du réaménagement de l'entrée pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la consolidation de la tribune et de l'aménagement du parvis extérieur. (321.070 € ht)

L'Espace Mercier : Suite à l'incendie du 20 avril dernier et aux expertises d'assurance en cours, il convient de prévoir la réhabilitation du bâtiment.

L'aménagement du Chemin de Sénouard : Après travaux de murs de soutènement, d'élargissement de la voie et de pose de glissières de sécurité, il est nécessaire de réaliser un réseau principal d'eau et d'assainissement sous la chaussée (179.942 € ht)

L'aménagement de l'avenue Pierre Sémard : avec réfection des réseaux d'eaux pluviales, de la chaussée et du mobilier urbain (coût estimé 700.000 €).

La déconnexion de l'Estancogne : Il s'agit de la troisième tranche de ce vaste projet qui part du boulevard Aurelles de Paladines jusqu'au Pré de Suzon (479.326 € ht). Cette opération permettra de soulager la station d'épuration de lutter contre les inondations et d'améliorer l'approvisionnement en eau potable.

A ces projets clairement identifiés, nous assumerons les impacts budgétaires de notre action en faveur de l'installation des jeunes ménages ou des personnes à mobilité réduites (réserves foncières, lotissements communaux, aides à la rénovation du centre ville) ainsi que celles des « petits » projets qui relèvent plus souvent de l'entretien courant et régulier de notre patrimoine qui embellissent nos quartiers et bien sûr, toutes les opérations d'animation culturelles, sportives, touristiques et festives, auxquels participe activement le personnel communal, et qui font de Marvejols, une ville attractive pour ses habitants et les touristes, avec comme préoccupation majeure de répondre aux attentes quotidiennes des Marvejolaises et des Marvejolais.

Nous avons voulu et nous réaffirmons que l'ensemble du bassin de vie de Marvejols et non pas seulement la commune dont la superficie est une des plus petite du Département, soit un axe majeur du développement économique de la Lozère grâce à une situation géographique privilégiée, un dynamisme social enviable, une qualité de vie et de services (médicaux, commerciaux, artisanaux) sans cesse renouvelée et une vocation d'accueil d'entreprises réaffirmée que nous devons soutenir sans faille en étroite collaboration avec les communes voisines, la Communauté de Communes et le Conseil Général.

A ce titre, la Communauté de Communes du Gévaudan qui a la compétence développement économique assure désormais pleinement son rôle de fédérateur et de structure de portage des équipements structurants de notre bassin de vie.

Enfin, réaffirmer comme prioritaire l'investissement ne suffit pas si l'on n'est pas soutenu et aidé. En effet, très peu de projets ne pourraient être menés à terme sans l'intervention de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, indispensable pour compenser les faiblesses structurelles de notre département (altitude, isolement, faible densité,...)

Néanmoins, comme nous vous l'avons déjà exposé, la Région a réorienté sa capacité d'intervention et ses aides en priorité vers des équipements structurants (lycées, transports, ports et aéroports,...) et en soutien du développement local via des contrats pluriannuels départementaux. Ce changement de stratégie a généré une baisse globale des aides directes aux projets des petites communes, dont Marvejols, en tant que bourg-centre fait, malheureusement et dramatiquement les frais.

En effet, pourtant 2^{ème} pôle économique et principale collectivité en termes d'investissement le long de l'axe de l'A75 en Lozère, Marvejols ne reçoit quasiment pas de subvention d'investissement de la Région. Seule la réfection de la piscine a bénéficié d'un soutien régional significatif.

Sur un plan budgétaire, ce nouveau mode d'intervention a eu des incidences majeures :

- **Baisse généralisée du niveau des subventions depuis 6 ans et donc recours à l'emprunt plus important.**
- **Allongement du délai d'instruction des projets qui ne peuvent désormais débiter sans un plan de financement bouclé. (impact de 18 mois sur la sortie des projets)**
- **Nécessité de dégager toujours plus d'autofinancement pour poursuivre le programme d'investissement ou à défaut, être obligé de le baisser.**

B - L'analyse rétrospective

Pour se prononcer sur ces orientations budgétaires 2011, il faut d'abord rappeler les résultats budgétaires de l'exercice passé ainsi que les engagements obligatoires restant à assumer au titre de ces budgets.

Evolution des dépenses et recettes des exercices antérieurs :

Synthétisés par grandes masses dans le tableau ci-après, les résultats budgétaires des sept exercices précédents sont les suivants :

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes de fonct°	6,8 M€	5,5 M€	5,4 M€	5,3 M€	5,8 M€	5,9 M€	6,0 M€
Dépenses de fonct°	6,3 M€	4,8 M€	4,8 M€	4,8 M€	5,6 M€	5,3 M€	5,3 M€
Excédent de fonct°	0,5 M€	0,7 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,2 M€	0,6 M€	0,7 M€
Dépenses d'invest.	4,4 M€	5,6 M€	4,7 M€	6,9 M€	5,5 M€	2,1 M€	4,1 M€
Recettes d'invest.	4,7 M€	5,2 M€	4,0 M€	5,3 M€	5,9 M€	1,6 M€	3,7 M€
Déficit d'invest.	+0,3 M€	- 0,4 M€	-0,7 M€	- 1,6 M€	0,4 M€	- 0,5 M€	- 0,4 M€
Résultat de clôture	+0,8 M€	+0,3 M€	-0,1 M€	-1,1 M€	+ 0,6 M€	+ 0,1 M€	+ 0,3 M€

Dans la continuité de nos précédents budgets, nous nous sommes attachés en 2010 à respecter l'objectif d'excédent de fonctionnement qui est un élément fondamental dans le financement de nos investissements.

Pour faire face à nos dépenses obligatoires et à la baisse des dotations d'Etat que nous détaillerons ci-après, nous devons collectivement faire de l'optimisation de cet autofinancement notre principal objectif budgétaire pour les prochaines années avec :

- **Une maîtrise encore plus rigoureuse des dépenses courantes,**
- **L'optimisation des recettes d'exploitation (ateliers relais, locations,...)**

Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2011, la dette communale auprès des établissements bancaires s'établit à 13.730.750 € contre 13.609.204 € l'année précédente. Nous prévoyons pour 2011, un amortissement de 901.000 € (922.063 € en 2010). Cet encours tient compte des deux nouveaux emprunts réalisés en 2010, pour financer plus de 3 M€ de travaux :

- 750.000 € à taux fixe auprès du Crédit Agricole
- 300.000 € à taux fixe auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon

Pour obtenir une vision globale de nos tous nos engagements, il faut ajouter l'encours des emprunts ayant financé les investissements des budgets annexes :

- Eau potable : 1.097.478 € contre 1.155.529 € au 1.1.2010
- Assainissement : 1.652.292 € contre 1.337.106 € au 1.1.2010

Un emprunt de 300.000 € a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour financer le budget assainissement.

Malgré la crise financière qui a fortement perturbé les financements publics, nous avons renouvelé grâce à la confiance de nos partenaires bancaires, les lignes de crédits (découverts qui nous permettent de gérer la trésorerie au quotidien. Ils sont intégralement soldés au 31 décembre 2010 et non utilisés à ce jour), mais également, réalisé un important réaménagement de dette pour figer nos prêts à taux fixe avant la remontée des taux et, souscrit dans d'excellentes conditions nos nouveaux emprunts.

En 2011, nous prévoyons ne remontée des taux d'emprunt à long terme stables autour de 4 %.

Souvent sujet de polémique stérile, il n'est pas inutile de rappeler que 40 % de notre annuité de dette est couverte par les loyers perçus par la commune (555.822 € en 2010) pour la valorisation de son patrimoine.

C – Les orientations et prévisions budgétaires

Elaborer un budget nécessite en priorité de quantifier avec précision les recettes attendues puis dans un second temps les charges annuelles rendues obligatoires soit par la loi (la masse salariale, la dette, l'Etat civil, l'école primaire, la solidarité,...), soit par les contraintes techniques (chauffage, énergie, entretien des routes, des immeubles, du matériel roulant,...) ou juridiques (assurances, taxes, éclairage public, la sécurité,...).

Les impôts et taxes représentent la moitié des recettes de fonctionnement

Principale ressource de la commune, « les impôts locaux » qui représentent plus de 50 % des recettes annuelles, sont constitués de :

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Ces taxes sont déterminées par application d'un taux (dont la fixation est de la compétence exclusive de la commune) à une base notifiée par les services fiscaux selon les déclarations de chaque ménage et entreprise.

Depuis plusieurs années, nous enregistrons une croissance annuelle significative des bases fiscales. Celles-ci s'établissaient en 2010 à :

6.529.000 € pour la taxe d'habitation (+1,68 %)
5.425.000 € pour le foncier bâti (+2,79 %)
10.700 € pour le foncier non bâti (+0 %)

Général, après application des taux un produit fiscal de 2.131.693 € contre 2.012.014 € en 2009.

Seule donnée connue à ce jour pour 2011, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui sert au calcul des bases d'imposition est fixé à 1,02 pour 2011. Ce coefficient, qui correspond à une majoration de 2 %, concerne aussi bien les propriétés non bâties que les

immeubles industriels relevant de la méthode comptable et l'ensemble des autres propriétés bâties.

Nous ne disposons pas à ce jour des bases notifiées par les services fiscaux. Néanmoins à la vue des nombreuses constructions récemment constatées, nous attendons pour 2011 une progression significative des bases et du produit fiscal de l'ordre de 4 %. Soit un produit fiscal de : **2.217.000 €**.

Si l'évolution des bases s'avérait insuffisante nous serions contraints de compenser par une augmentation des taux équivalente à l'inflation pour couvrir nos charges obligatoires.

Indépendamment de l'évolution du comportement des consommateurs vis à vis de l'acte d'achat et plus particulièrement vis à vis du commerce de détail et des « petits commerces », la progression des bases fiscales est le seul indicateur fiable et indiscutable de la création de richesse sur Marvejols, tant en terme d'habitat, que de constructions nouvelles ou d'investissement des entreprises.

Avec des évolutions supérieures à l'inflation, cet accroissement de la richesse fiscale traduit le dynamisme des entreprises et la qualité de vie qu'offre Marvejols pour les ménages, dont les demandes de foncier pour l'activité professionnelle et l'habitat vont croissantes.

Bien que la création de richesses et d'emplois relève des seules entreprises, nous trouvons là un motif de satisfaction et de justesse de notre stratégie qu'illustre parfaitement la nécessité de poursuivre l'agrandissement de notre zone d'activités actuellement en plein travaux.

Toutefois, nous sommes pleinement conscients que cette croissance – essentiellement portée sur la périphérie du territoire communal – ne doit pas générer un trop fort déséquilibre au détriment du centre historique dont les coûts de rénovation et de modernisation pénalisent le développement.

Dans nos prévisions 2011, nous orienterons nos capacités d'investissement pour compenser ce déséquilibre afin d'offrir une meilleure attractivité et mettre à disposition des capacités de logements pour les ménages.

Depuis janvier 2008 avec l'adoption du régime fiscal de Taxe Professionnelle Unique (TPU) par la Communauté de Communes, la taxe professionnelle n'est plus directement perçue par la Commune mais par la Communauté qui, en contrepartie, prend en charge des compétences que nous assumions jusqu'alors (crèche, voirie et surtout développement économique) et nous reverse annuellement une compensation fixe équivalente de : **732.858 €, prévue pour 2011**

La réforme de la taxe professionnelle n'impacte donc pas directement la commune mais il conviendra de rester vigilant sur l'évolution future des contributions qui viennent se substituer à la taxe si celles-ci venaient à baisser et ne permettaient plus d'assumer la compensation fixe.

Pour mémoire, les taux votés par la commune :

Taux (%)	1994	1995 à 2001	2002	2003	2004	2008	2009 +3,5 %	2010 +3,5 %	France 2010
T.H.	9,16	9,43	10,00	10,18	9,83	10,17	10,53	10,88	23,54
F.B.	21,58	22,23	23,56	23,98	23,20	24,01	24,85	25,72	19,67
F.N.B	180,79	186,17	197,34	200,89	193,35	200,12	207,12	214,32	48,18
T.P	11,09	11,42	12,11	12,43	11,95	12,81	12,81	Supp.	25.22 *

(*) Cotisation foncière des entreprises

A titre d'information, la ville de Mende vient d'augmenter ses taux de 4 % en 2011. Soit :

Taxe d'habitation : 12,99 %
 Taxe sur le foncier bâti : 29,82 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 206,75 %

Indépendamment de toute polémique, gardons en mémoire que Marvejols, n'est pas une ville industrielle et qu'au plan géographique, l'étroitesse du périmètre communal n'offre que peu de possibilité d'extension foncière en matière d'urbanisation. Ceci nous pénalise directement en termes d'évolution démographique au profit des communes périphériques ; justifiant d'autant la montée en puissance de l'intercommunalité.

Quelques chiffres qui doivent tous nous interpeller et nous guider dans notre action en matière de développement économique et de soutien aux entreprises :

Notre potentiel fiscal (bases x taux nationaux) par habitant n'était que de 563 € en 2009 pour 628 € à Mende, 635 € à Saint Flour, 709 € à Saint Chély d'Apcher et 781 € pour la strate nationale des communes de 5 à 10.000 habitants, soit 28 % de richesse fiscale en moins par rapport aux communes de taille comparable.

De la même façon, quand nous touchons 993.360 € de dotation de l'Etat (DGF) pour 5825 habitants en 2009 (170 €), Saint Chély perçoit 1.282.147 € pour 5332 habitants (240 €), Mende : 2.916.433 € pour 13935 habitants (209 €) et Saint Flour : 1.806.392 € pour 7673 habitants (235 €).

Et surtout, car elle permet de minorer la pression sur la fiscalité des ménages et mesure le poids économique des entreprises, la taxe professionnelle reversée n'était que de 126 € par habitant à Marvejols pour 323 € à Saint Chély (732.858 € contre 1.648.000 €) et 261 € pour la strate des communes de 5 à 10.000 habitants, soit près de 50 % de bases fiscales en moins au niveau des entreprises.

Toutefois, comme nous vous l'avions déjà indiqué l'année dernière, cet écart tend à se réduire au niveau des bassins de vie et des communautés qui percevaient la taxe professionnelle :

- 3.002.156 € à Saint Flour pour 12.572 habitants, soit 239 € / habitant
- 1.070.995 € à Marvejols pour 10.295 habitants, soit 104 € / habitant

- 2.421.754 € à Mende pour 14.504 habitants, soit 167 € / habitant

Compte tenu de son importance, la suppression de cette taxe va provoquer de profonds bouleversements en matière de gestion fiscale des groupements de communes dont ne connaissons pas à l'heure actuelle l'ampleur.

Les autres taxes

La commune perçoit essentiellement quatre autres taxes. Nous prévoyons **200.000 €** pour 2011 :

La taxe sur l'électricité prélevée par EDF :	110.000 €	(115.899 € en 2010).
La taxe sur les ventes d'immeubles :	60.000 €	(58.334 en 2010 et 83.291 € en 2009).
Les droits de stationnement :	10.000 €	(11.418 € en 2010)
Les droits de place :	20.000 €	(19.166 € en 2010).

Les dotations de l'Etat représentent 30 % de nos recettes de fonctionnement

Comme nous vous l'évoquions précédemment, le taux d'évolution des concours de l'Etat est désormais gelé pour une période de 3 ans, malgré une inflation estimée à 2 %. Cela signifie que pour un nombre important de collectivités les dotations vont baisser en 2011 en raison des recensements intermédiaires.

Ainsi en 2011, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et de leurs groupements, des départements et des régions progressent non plus selon un mécanisme d'indexation, mais du fait des montants nécessaires à la couverture des charges identifiées par catégorie. La répartition entre les 3 niveaux de collectivités est la suivante :

- communes et EPCI : 23,681 milliards d'euros (+ 0,425 %),
- départements : 12,255 milliards d'euros (+ 0,544 %),
- régions : 5,448 milliards d'euros (0 %).

Ainsi, pour notre commune, la deuxième ressource du budget procurée par la DGF ne devrait pas évoluer. Nous prévoyons : **990.000 €** pour 2011 contre 993.360 € en 2010.

A cette dotation de base, devrait s'ajouter une dotation de solidarité rurale de **275.000 €** pour 286.801 € en 2010 destinée à compenser les charges de centralité des bourgs centres.

La troisième principale dotation est le Fonds National de péréquation de la TP (122.107 € en 2010), il ne devrait pas connaître d'évolution importante. Prévision 2010 : **130.000 €.**

Les autres dotations versées par l'Etat concernent l'investissement à travers la nouvelle DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dont l'attribution dépend du caractère éligible des investissements à cette dotation et le fonds de

compensation de la TVA que nous prévoyons pour 2011 à **460.000 €** et 463.913 € en 2010 directement calculé par rapport aux investissements réalisés.

Les autres recettes :

Issues directement des interventions de la commune et de la mise à disposition de son patrimoine, il est attendu pour 2010 une recette au titre des loyers de : **525.000 €** contre 555.822 € en 2010 pour la location des immeubles communaux et des ateliers-relais.

Les principaux postes de dépenses

Comme précédemment, il nous faut poursuivre la maîtrise des dépenses courantes afin de pouvoir faire face à nos projets d'investissement sans recourir de façon trop importante à l'emprunt et/ou à la fiscalité.

Compte tenu des mouvements de personnels et des départs à la retraite prévus mais également avec une rationalisation des saisonniers, il nous faut impérativement contenir la masse salariale dans une enveloppe de **2.050.000 €**, représentant + 0,6 % par rapport au réalisé 2010 : 2.038.342 €.

Le contingent 2011 à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est prévu pour : **181.921 €** contre 181.265 € en 2010 (+ 0,3 %)

Contrepartie des investissements réalisés, les intérêts des emprunts et lignes de trésorerie (606.634 € en 2010) sont estimés à **625.000 €**.

Au niveau des subventions nous prévoyons d'augmenter l'enveloppe prévue 635.000 à **652.500 €** en 2011. Concernant l'opération Cœur de Ville, le montant des aides (façades et bourses aux entreprises) est budgétisé en 2011 pour **140.000 €** (contre 60 K€ en moyenne depuis 3 ans)

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux postes de dépenses courantes obligatoires et les prévisions pour 2010 :

Dépenses (en €)	2007	2008	2009	2010	2011
Personnel	1.847.800	2.035.228	1.945.472	2.038.342	2.050.000
Contingent SDIS	184.428	189.237	181.203	181.265	182.000
Frais financiers	442.178	678.502	584.034	606.634	625.000
Subventions (*)	606.896	630.026	553.566	635.143	652.500

(*) Réalisations 2010 : CCAS 90.919 €, Caisse des Ecoles : 64.500 €, Maison du Tourisme : 67.000 €, associations : 263.526 €, écoles sous contrat : 130.000 €, autres : 19.198 €. Pour information, les subventions votées en 2009 représentaient 585.000 € dont CCAS 60.000 €, Caisse des Ecoles : 57.000 €, Maison du Tourisme : 67.000 €, associations : 258.694 €, écoles sous contrat : 138.000 € dont payé 93.005 €, autres établissements publics : 17.867 €.

(*) Prévisions 2011 : CCAS 75.000 €, Caisse des Ecoles : 35.500 €, Maison du Tourisme : 67.000 €, associations : 270.000 €, écoles sous contrat : 185.000 €, autres : 20.000 €.

Comme vous pouvez le constater nous ne disposons quasiment aucune marge de manœuvre sur ces 4 postes obligatoires qui représentent 3.430.000 € et plus des

2/3 de notre budget auxquels nous pourrions aussi rajouter, car quasiment incompressibles, les assurances, l'éclairage public, les frais généraux d'entretien, les carburants et combustibles,....Soit près de 90 % du budget de fonctionnement.

Au-delà de tout clivage, vous comprendrez l'importance de la maîtrise de ces charges qui n'ont comme seule source de financement la fiscalité versée par les contribuables et les entreprises.

L'autofinancement des investissements

Plus que tout autre indicateur, le niveau de l'autofinancement que dégage une commune démontre la qualité de sa situation financière.

L'autofinancement brut se définissant comme la différence entre les charges et les produits d'exploitation augmentée des dotations aux amortissements.

Pour Marvejols, l'évolution constatée est la suivante :

- 2002 : 926.939 € dont 520.961 € d'amortissement
- 2003 : 1.205.493 € dont 612.425 € d'amortissement
- 2004 : 1.017.678 € dont 542.150 € d'amortissement
- 2005 : 1.085.835 € dont 491.332 € d'amortissement
- 2006 : 906.002 € dont 491.947 € d'amortissement
- 2007 : 988.156 € dont 489.425 € d'amortissement
- 2008 : 718.070 € dont 449.752 € d'amortissement
- 2009 : 1.193.111 € dont 544.808 € d'amortissement
- 2010 : 1.041.857 € dont 532.869 € d'amortissement pour un objectif de 1.013.000 € (cf. Débat d'orientation budgétaire 2010).

Grâce à la maîtrise de nos charges de fonctionnement en 2010, nous avons retrouvé un autofinancement supérieur au remboursement de notre dette. C'est cet effort que nous constatons depuis plusieurs années qui nous a permis de tenir nos engagements en matière d'investissements.

Nous poursuivrons donc cette stratégie en 2011 avec une prévision d'autofinancement brut de **1.150.000 €** dont 550.000 € d'amortissement, afin d'assurer le financement de nos engagements antérieurs et en toute priorité le remboursement du capital de nos emprunts (901.000 €).

Avec un plan de financement globalement équilibré par tiers : Un tiers pour l'autofinancement, un tiers de subventions (1.000.000 €) et un montant d'emprunt maximum de 1.000.000 € pour ne pas accroître notre endettement, le volume de la section d'investissement pour 2011 peut donc représenter une enveloppe globale de **3.150.000 €**, en cohérence avec les réalisations de travaux 2010 qui se sont élevées à 3.044.569 €.

Telle sera notre stratégie pour 2011 :

Condition indispensable pour soutenir l'activité et les emplois de notre bassin de vie.

Les programmes en cours de réalisation de l'exercice précédent

L'ensemble des éléments évoqués précédemment permet de définir les grandes lignes de notre futur budget primitif. Toutefois, avant d'inclure les nouveaux projets d'investissement pour 2011, il convient de rappeler que nous devons, au préalable, assumer plusieurs programmes majeurs en cours d'exécution pour un montant budgétaire global de : **2.618.450 €**, sur lesquels nous attendons : **1.352.794 €** de subventions. Le solde étant financé par 940.000 € d'emprunts et l'autofinancement dégagé par la clôture des comptes 2010.

Le détail des principaux projets toujours en cours de réalisation est le suivant :

N° OPERATION	LIBELLE	MONTANT
235	Travaux Eglise Tranche 7 (tableaux)	10 000,00 €
262	Gros travaux bâtiments communaux	6 966,00 €
308	Ecole Travaux remise aux normes	18 910,00 €
354	Informatique - Matériel & logiciel	10 407,00 €
484	P.L.U + P.S.S	838,00 €
508	Inondations Décembre 2003	38 751,00 €
509	Travaux VVF	11 438,00 €
523	Création nouveau cimetière	3 309,00 €
541	Rénovation piscine municipale	3 675,00 €
544	Piste d'éducation routière	686,00 €
553	Unité technique communale	486 228,00 €
560	Voirie communale 2007	17 314,00 €
562	Rénovation urbaine (Cœur de Ville)	100 000,00 €
567	Signal. Miroirs Barrières Bornes	545,00 €
568	Murs 2008	1 563,00 €
570	Projets Zones à urbaniser	194 000,00 €
571	Voirie 2008	58 154,00 €
573	Travaux Salle Culturelle	1 016,00 €
579	Bâtiments communaux 2010	19 471,00 €
580	Divers travaux 2010	4 561,00 €
582	Voirie murs et trottoirs 2010	3 225,00 €
585	Eclairage public 2010	23 419,00 €
586	Complexes sportifs 2010	6 200,00 €
588	Gymnases 2010	14 246,00 €
589	Espaces verts 2010	640,00 €
590	Salle polyvalente 2010	16 790,00 €
592	Déconnexion Estancogne Tr. II Réseau pluvial	200,00 €
593	Aménagement hydraulique	150 428,00 €
595	Rue du Théron et impasse Barrillon.	18 500,00 €
596	Boulevard Saint Dominique	165 122,00 €
597	Déconnexion Estancogne Tr.II Voirie et aménag. urbain	6 901,76 €
599	Accès et plaine de Mascoussel	2 086,00 €
600	Aire de retournement	1 500,00 €
602	Nouvelle structure couverte	7 966,00 €
603	Stade Mascoussel 2010	600,00 €
608	Acquisition Matériel informatique	1 000,00 €
611	Acquisition Matériel scénique	8 179,00 €
613	Eglise tranche 10	445 230,00 €

614	Acquisition défibrillateurs	11 010,00 €
616	Vidéo surveillance 2010	19 994,00 €
617	Equipement salle SICART	900,00 €
618	Incendie du 20.04.2010	141 710,00 €
619	Déconnexion Estancogne Tr. III	584 772,00 €
TOTAL		2 618 450,76 €

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant la fiscalité et les dotations au vu des éléments reçus ce jour.

Bases d'imposition 2011		
	Bases 2010	Bases 2011
Taxe d'habitation	6.590.026	6.794.000
Taxe foncière bâti	5.408.556	5.573.000
Taxe foncière non bâti	10.650	10.700

Dotation Globale de Fonctionnement	993.360	972.958
Dotation de solidarité rurale	286.801	288.845
Dotation nationale de péréquation	122.107	123.460
Total	1.402.268	1.385.263

Monsieur le Maire indique qu'outre les financements de l'Etat qui ne croissent pas, il faut signaler également ceux de l'agence de l'eau qui sont pratiquement inexistants.

Monsieur JACQUES demande à quoi servent les redevances versées à l'agence. Elles sont redirigées plus vers les grandes villes que vers le milieu rural. Il faudrait saisir nos parlementaires ou les représentants des communes rurales qui siègent au conseil d'administration de l'agence.

Monsieur le Maire indique qu'il proposera au Conseil Municipal de délibérer sur les normes qui sont imposées en matière d'assainissement et d'eau potable et les financements insuffisants de l'agence qui ne sont pas à la hauteur des redevances versées par la commune et les consommateurs. Il semble que les financements soient plus dirigés en direction des projets d'aménagement pour la navigabilité du LOT. A titre d'exemple, la création d'un réservoir supplémentaire d'eau potable à MARVEJOLS qui doit assurer la pérennité de la ressource n'est pas financée par l'agence de l'eau.

Monsieur CAUSSE souligne aussi que l'agence finance des investissements en zone rurale tournés vers l'assainissement non collectif.

Monsieur JACQUES indique qu'il vaut donc mieux revenir à un assainissement individuel.

Monsieur CAUSSE qu'effectivement la politique de l'agence évolue vers un assainissement semi collectif.

En ce qui concerne les tarifs, Monsieur CAUSSE souligne qu'il y a une particularité à MARVEJOLS qui remonte à longtemps, le prix de l'assainissement est plus faible qu'ailleurs. Il faut donc augmenter ce tarif trop faible par rapport aux réalisations.

	Saint Chély d'Apcher	Mende	Florac	Langogne	Montrodat	La Canourgue	Marvejols Propositions 2011
Eau HT/m3 en €	1,30	0,98	0,79	0,96	0,92	1,05	1,09
Assainissement HT/m3 en €	1,23	1,15	1,54	1,38	0,92	1,55	0,95
Redevances agence de l'eau et tva en €	0,55	0,53	0,54	0,63	0,58	0,62	0,66
Prix ttc/m3 en €	3,10	2,68	2,88	2,98	2,42	3,22	2,70
Abonnement ttc annuel en €	22,94	31,94	60,20	27,76	68,17	84,40	36,66

La commune a versé à l'Agence de l'eau en 2010 : 136.000 € environ

La commune a reçu de l'Agence de l'eau en 2010 : 35.518 € environ

Madame ACHET trouve qu'il y a contradiction entre les paragraphes 3 et 4 de la page 1, en ce qui concerne l'équilibre des budgets. Les budgets annexes doivent être équilibrés par l'apport d'une subvention communale sauf pour l'eau et l'assainissement qui doivent s'auto équilibrer. Est-ce une volonté communale ?

Monsieur le Maire répond que c'est la réglementation qui prévoit ces normes. L'eau et l'assainissement sont des budgets alimentés par des redevances, tandis que les autres budgets n'ont pas de recette fiscales ou de redevances.

Madame ACHET indique que du fait de l'autonomie des budgets de l'eau et de l'assainissement, c'est l'usager qui subit directement ces règles.

Monsieur le Maire souligne que la volonté budgétaire qui se dégage depuis plusieurs années est :

- le soutien à l'emploi par la commande publique
- la maîtrise de la dette
- l'amélioration des services à la population
- l'attribution des aides au tissu commercial et artisanal
- l'attribution des aides aux façades
- la réhabilitation du patrimoine
- le travail en intercommunalité

Madame ACHET demande des renseignements sur le rééquilibrage des différentes taxes dans le cadre de la réforme. Elle souhaiterait avoir un tableau clair et précis de la réforme.

Monsieur le Maire répond qu'il va demander au centre des finances publiques un tableau synthétique et les incidences sur les budgets.

Monsieur DURAND demande pourquoi les bases de la taxe d'habitation augmentent alors que la population a diminué.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a des mutations sur MARVEJOLS avec notamment l'acquisition de biens vacants et des cessions et acquisitions. De plus, le recensement s'applique à un instant T et évolue chaque année.

Monsieur JACQUES regrette que certaines personnes habitent à MARVEJOLS et se fassent recenser sur d'autres communes où ils ont leurs résidences secondaires.

Madame ACHET demande des renseignements sur la péréquation de la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire expose qu'il y avait une grande disparité entre les communes concernant les taux de taxe professionnelle. L'objectif est de lisser les taux sur 10 ans pour avoir un taux unique.

Monsieur DELOUSTAL souligne que l'idée de base de la réforme est de baisser les charges des entreprises, l'impact est important.

Monsieur le Maire indique que beaucoup d'entreprises sont satisfaites de cette réforme mais il ne faut pas dire qu'on supprime la taxe professionnelle, c'est une plaisanterie, par contre il y a une autre répartition des contributions.

Monsieur DELOUSTAL indique que le nouveau système a pour objet une meilleure répartition entre les collectivités qui perçoivent trop au détriment de celles qui perçoivent peu. Le budget de la région est de 1 milliard d'euros et la commune perd de 600 à 700.000 € de subventions par an par rapport aux années passées, puisque les apports régionaux à la commune de Marvejols sont inexistantes ou quasiment. C'est un problème majeur pour les investissements des communes rurales. On peut espérer que dans le cadre des programmes de lutte contre les inondations, la Région interviendra.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait intéressant de savoir ce que versent les Marvejolais à la Région au titre de la fiscalité. Nous demandons simplement une justice fiscale avec le retour en financement à Marvejols et à son bassin de vie de ce qu'acquittent les contribuables.

Monsieur le Maire prend l'exemple de la lutte contre les inondations. Afin d'avoir une politique cohérente, il faut examiner ce dossier en prenant en compte le bassin versant du Lot, de la Colagne, du Coulagnet,... Pour ce faire, il faudrait mettre en place un programme d'action et de prévention contre les inondations (PAPI). Il y a 5 ans que nous demandons une prise en charge de cette opération à la région qui a la maîtrise de ce dossier conjointement avec l'Etat. Cette demande est conjointe avec MENDE. Apparemment, ils s'interrogent sur l'intérêt d'une opération d'un million d'euros au regard des biens et des personnes touchés. Nous demandons simplement une contrepartie. Si la région ne suit pas ce dossier, l'Etat ne suivra pas.

Monsieur le Maire ajoute que la région ne finance pas les zones d'activités agro-alimentaire et du Gévaudan. La communauté de communes compétente en matière économique a délibéré pour s'étonner qu'un opérateur institutionnel qui doit investir dans l'économie ne prennent pas en compte les zones de MARVEJOLS, choisisse ces zones et ne retienne que celles de MENDE. Il a demandé le soutien de la région pour les zones de MARVEJOLS, délibération qui a été adoptée à l'unanimité.

Madame ACHET demande des explications sur les sommes inscrites pour les versements aux écoles sous contrat d'association.

Monsieur CAUSSE répond que si la somme augmente, c'est pour verser un trimestre non acquitté l'année précédente parce que non demandé par l'établissement scolaire.

Madame ACHET demande des renseignements concernant le sinistre de l'Espace MERCIER, à savoir pourquoi la commune paie les travaux alors que c'est l'assurance qui doit couvrir.

Monsieur le Maire indique que l'assurance verse des provisions anticipées sur les travaux ou frais, mais la commune reste le donneur d'ordre et le maître d'ouvrage de l'opération de restauration. C'est une opération blanche pour la commune.

Madame ACHET remarque que les salaires du personnel n'augmentent pas, y a-t-il un blocage ?

Monsieur le Maire souligne que la commune de MARVEJOLS applique les taux d'encadrement de l'Etat, les avancements de grades, d'échelons, les promotions internes ; il n'y a donc aucun blocage de salaire. Pour information, il y a 54% de salariés qui suivent des formations.

Madame ACHET demande que pour le vote du budget, l'état d'attribution des subventions soit fourni ainsi que l'état de la dette, les emprunts et annuités. Elle demande pourquoi les 750.000 € d'emprunt de 2010 ont un taux de 2,97% sur 7 ans, qu'en est-il de la suite.

Il lui est répondu que pendant 7 ans le taux applicable est de 2,97% et qu'ensuite la commune pourra soit appliquer un taux fixe en vigueur à ce moment là, soit poursuivre sur un taux révisable.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2011 en précisant qu'il fallait lire concernant la subvention du Conseil Général de la Lozère, une attribution à l'association ALTER pour la section d'accompagnement socio-professionnel de 43 784 €.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

1) Programme voirie 2010 : avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal avait approuvé le programme voirie 2010 dans sa séance du 1^{er} octobre 2010. Après mise en concurrence, les travaux ont été confiés à l'entreprise Salles et Fils. Au cours du chantier, il a été proposé de prolonger la longueur des réseaux pour éviter d'intervenir à nouveau dans l'avenir. Cela induit un avenant de travaux supplémentaires d'un montant de 5911,60 € HT.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant ci-dessus énoncé.

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment cet avenant.

Vote pour à l'unanimité

2) Programme voirie 2010 : avenant de prolongation de délai

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal avait approuvé le programme voirie dans sa séance du 1^{er} octobre 2010. Après mise en concurrence, les travaux ont été confiés à l'entreprise Salles et Fils. Toutes les opérations ont été effectuées dans les temps à l'exception des travaux de la rue du Théron qui incluaient la réfection des réseaux. Compte tenu de besoins supplémentaires concernant ces réseaux et de problèmes d'approvisionnement, le délai d'exécution initialement prévu a du être prolongé jusqu'au 8 avril 2011.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant n°1 de prolongation de délai jusqu'au 8 avril 2011.

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment cet avenant.

Vote pour à l'unanimité

3) Eclairage public – bas de Maison Rouge : avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que des travaux sur l'éclairage public ont été votés au Budget Primitif 2010. Après consultation, le marché de travaux a été confié à l'entreprise Spie Sud Ouest et il s'avère qu'il est nécessaire d'implanter deux poteaux supplémentaires pour un montant de 1 060,80 € HT.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant ci-dessus énoncé.
 - ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment cet avenant.
- Vote pour à l'unanimité**

4) Eclairage public – bas de Maison Rouge : avenant de prolongation de délai

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que des travaux sur l'éclairage public ont été votés au Budget Primitif 2010. Après consultation, le marché de travaux a été confié à l'entreprise Spie Sud Ouest. Compte tenu de l'implantation de deux poteaux supplémentaires et de problèmes d'approvisionnement, le délai d'exécution initialement prévu a du être prolongé jusqu'au 8 avril 2011.

Après avis de la Commission d'Appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant ci-dessus énoncé.
 - ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment cet avenant.
- Vote pour à l'unanimité**

FINANCES

5) Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est opérationnelle depuis 2007. Elle peut bénéficier de financements pour assurer son fonctionnement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40%, de l'Association de la Maison de l'Emploi à hauteur de 20%. Le budget estimatif est de 20 000 €.

Madame ACHET demande quel était le budget de l'an dernier et les financements.

Monsieur le Maire lui indique que ce renseignement sera fourni. Il rappelle l'utilité de cette structure pour la population. L'implantation des locaux place Cordesse est provisoire en attendant la réhabilitation de l'Espace Mercier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** ce budget
- ♦ **Solliciter** les financements auprès de l'Etat à hauteur de 40% au titre de la DETR et 20% au titre de l'Association de la Maison de l'Emploi

♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

6) Relais Services Publics : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est labellisée depuis 2010 « Relais Services Publics » permettant aux usagers d'améliorer l'accessibilité aux services publics. Elle peut bénéficier de financements pour assurer son fonctionnement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 80%. Le budget estimatif est de 12 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

♦ **Approuver** ce budget

♦ **Solliciter** les financements auprès de l'Etat à hauteur de 80% au titre de la DETR.

♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

7) inscriptions budgétaires : approbation

Monsieur le Maire indique qu'il convient de s'acquitter de factures concernant des opérations engagées en 2010.

Budget Commune :

article	désignation	Fonction	Opérat.	O/R	I/F	D/R	montant
657481	Marvejols sports (association sportive)	025		R	F	D	+ 12 000,00 €
7411	D.G.F	020		R	F	R	+ 12 000,00 €
2188	Achat machine à laver	020	308	R	I	D	+500,00 €
2031	Diagnostic Accès Handicapés	521	621	R	I	D	+ 5 720,00 €
2315	Déconnexion de l'Estancogne tranche 2	822	595	R	I	D	+ 1 200,00 €
2181	Défibrillateurs	510	614	R	I	D	+ 500,00 €
1641	Emprunt			R	I	R	+ 7 920,00 €

Budget Assainissement :

article	désignation	Fonction	Opérat.	O/R	I/F	D/R	montant
2318	Rue du Théron Impasse Barbillon	912	62		I	D	+ 4 700,00 €
1641	Emprunt				I	R	+ 4 700,00 €

Monsieur le Maire précise que la subvention à Marvejols Sports est inscrite à l'ordre du jour de cette séance afin que cette association puisse honorer ces engagements pour la saison sportive et que leur établissement bancaire en soit informé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'inscription de crédits qui seront entérinés lors du vote du budget primitif 2011.

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

8) Entreprise Electrique : renouvellement du bail

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique qu'un bail commercial avec l'Entreprise Electrique avait été signé pour une durée de 9 ans avec effet au 1er mars 2002 pour un ensemble immobilier sur la Zone d'Activités Sainte Catherine cadastré A 1669 et 2201 composé d'un bâtiment, d'un petit local et de terrain.

Ce bail étant arrivé à son terme, le Président de l'entreprise par courrier du 25 février 2011 a sollicité son renouvellement dans les conditions identiques. Le montant mensuel du loyer est de 1952,02 € HT. L'indice de référence est celui du troisième trimestre 2010 soit 1520.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Renouveler** le bail selon les conditions sus visées

- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

9) Parc automobile : acquisition d'un véhicule de remplacement

Monsieur le Maire expose et Madame ORLOWSKI indique que la Commune dispose d'un véhicule aux services des espaces verts qui date de 1990. A ce jour, il ne passe pas au contrôle technique compte tenu de nombreux travaux à réaliser. Il est nécessaire de procéder à son remplacement. Après consultation, un véhicule de type Ford Transit a été proposé pour un montant de 16 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Commander** le véhicule pour un montant de 16 500 € HT

- ♦ **Approuver** l'inscription budgétaire correspondante
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

CULTURE

10) Salle des Arts Vivants : consultation d'architectes scénographes

Monsieur le Maire expose et Madame de CHAMBRUN indique qu'il avait été confié à Monsieur Nicolas BLANC, chargé de mission, un diagnostic culturel sur le bassin de vie de MARVEJOLS, diagnostic qui a été présenté en séance.

Fort de ce constat, il convient de poursuivre cette opération en consultant des architectes scénographes pour examiner les potentialités de locaux adaptés sur MARVEJOLS.

Monsieur le Maire rappelle que depuis des années, un projet de création d'une salle des arts vivants est à l'étude. Ce dossier a été ralenti notamment par l'architecte scénographe qui n'est pas allé au bout de sa mission. Il faut une salle adaptée qui prenne en compte les besoins et les possibilités d'implantation.

Monsieur CAUSSE souligne qu'il faut réactualiser l'étude réalisée en 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** la poursuite de cette opération
- ♦ **Approuver** la consultation des architectes scénographes
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

URBANISME

11) Lotissement la Grange : convention de rétrocession

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que le Conseil Municipal dans sa séance du 10 juillet 2009 a confié à la SA Polygone, la création d'un lotissement et a décidé de céder les terrains pour la réalisation de ce projet.

A l'issue des travaux, la SA Polygone souhaite rétrocéder la voirie et les réseaux dans le domaine public communal.

Ainsi, il convient d'approuver la convention de rétrocession.

Monsieur le Maire précise que le lotissement est un projet de mixité sociale qui répond à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** la rétrocession de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions et signer toutes pièces utiles et notamment la convention de rétrocession.

Vote pour à l'unanimité

12) Ligne BEZIERS – NEUSSARGUES : Tarif du transport à 1 € par le Conseil Régional

Monsieur le Maire donne lecture d'une note du comité pluraliste en date du 3 mars 2011 concernant notamment la ligne BEZIERS NEUSSARGUES. Il est rappelé que le Conseil Régional Languedoc Roussillon s'est engagé sur le TER à 1€. Le comité pluraliste demande que l'expérimentation du transport ferroviaire à 1€ soit étendue entre BEZIERS et NEUSSARGUES.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal de MARVEJOLS sollicite l'application du tarif à 1 € par le Conseil Régional pour la liaison BEZIERS NEUSSARGUES et d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'inscription de cette question à l'ordre du jour
- ♦ **Solliciter** l'application du tarif à 1 € par le Conseil Régional pour la liaison BEZIERS NEUSSARGUES
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions et signer toutes pièces utiles et notamment la convention de rétrocession.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Jean ROUJON